

COMPTE-RENDU

SOMMAIRE

Réunion du Comité Syndical

du 22 juin 2017

Le vingt-deux juin deux mille dix-sept, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le vingt-deux février deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à la Mairie de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Stéphanie CHAPUS, Evelyne DURET, Laure TOWNLEY-BAZAILLE - MM. Bernard ALLIGIER, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Joël DUPERTHUY, Jean-François GIMBERT, Marc ROLLIN, André SAINT MARCEL, Alain BAUQUIS, François LAVIGNE-DELVILLE, Jean-Claude MARTIN

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mmes Marie-Agnès BOURMAULT, Ségolène GUICHARD, Karine LEROY, Christina MALAPLATE, Marie-Luce PERDRIX et MM. Marcel GIANNOTTY, Didier VELASQUEZ

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Thierry GUIVET suppléant de Mme Ségolène GUICHARD titulaire absente

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Henri CARELLI et Bernard SEIGLE

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Fabienne DREME – MM. François DAVIET, Marcel MUGNIER-POLLET

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Paul CARRIER et Jacky GUENAN

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Michèle LUTZ - MM. Nicolas BLANCHARD et Richard LESOT

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : MM. Dominique BATONNET, Bernard DESBIOLLES, Jacques TISSOT

Délégués titulaires absents : MM. Jean-Michel COMBET et Gilles PECCI

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :

- M. Michel MOREL, suppléant de M. Bernard ALLIGIER présent,
- M. Yvon BOSSON, suppléant de Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE présente,
- M. David DUPASSIEUX, suppléant de M. Alain BAUQUIS présent,
- M. Serge PETIT, suppléant de M. François LAVIGNE-DELVILLE présent,
- M. Pierre FROELIG, suppléant de M. Jean-Claude MARTIN,
- M. Georges-Noël NICOLAS, suppléant de M. Dominique BATONNET présent,
- Mme Laurence GODENIR, Chef de Mission pour le PLUi de la CCSLA et Conseillère communautaire,
- M. Philippe GOY, service urbanisme CCSLA.

La séance est ouverte à 17h30.

➤ **Approbation du compte-rendu du 27 avril 2017**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu du 27 avril 2017 est approuvé.

➤ **Installation des Elus du Pays d'Alby**

Vu l'arrêté Préfectoral du 10 mars 2017, n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0029, portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien ;

Vu la modification des statuts du Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien, et les désignations des délégués au Syndicat du SCoT par les EPCI membres, il y a lieu de procéder à l'installation des membres du Pays d'Alby au sein du Comité Syndical ;

Monsieur le Président, donne lecture de la liste des membres du Comité délégués par la Communauté de l'agglomération du « Grand Annecy », et les déclare installés en qualité de titulaires et suppléants au Comité du Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien.

Ont été désignés par la Communauté de l'agglomération du « Grand Annecy » :

TITULAIRES

SUPPLEANT(E)S

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »
Délibération de la Communauté d'Agglomération du 18 mai 2017

Marie-Luce PERDRIX.....	Jacques ARCHINARD
Alain BAUQUIS.....	David DUPASSIEUX
François LAVIGNE-DELVILLE.....	Serge PETIT
Jean-Claude MARTIN.....	Pierre FROELIG

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **PREND acte** de l'installation des membres du Pays d'Alby au Comité Syndical de SCoT du bassin annécien.

➤ **Modification simplifiée n°1 du PLUi des Sources du Lac d'Annecy**

- ❖ Avis au titre de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme

M. Paul CARRIER, vice-président du SCoT du bassin annécien délégué à la Commission Documents d'Urbanisme, rappelle que le Syndicat mixte du SCoT du bassin annécien est invité à se prononcer pour avis sur les procédures de révision, élaboration et modification de documents d'urbanisme et de politiques sectorielles.

Le PLUi valant PLH de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) a été approuvé le 26 octobre 2016. Par un arrêté en date du 09 mai 2017, le Président a prescrit une procédure de modification simplifiée n°1. Ce projet a été notifié au SCoT le 15 mai 2017. Ce dossier est transmis aux PPA pour avis avant mise à disposition du public.

La parole est donnée à Mme Laurence GODENIR, élu communautaire en charge du suivi du PLUi et M. Philippe GOY, du service urbanisme de la CCSLA, qui présentent le projet dans ses grandes lignes.

L'objet principal du dossier de modification simplifiée concerne le développement économique de la zone d'aménagement concertée des « Vernays II », située sur la commune de Doussard.

- Il est ainsi prévu de compléter la vocation du secteur, 1AUxim, pour permettre l'accueil des loisirs et du public sans réalisation d'infrastructure conséquente,
- Il est ainsi prévu de compléter la rédaction de l'OAP F3 « Les Vernays » et le règlement écrit de la zone 1AUxim,

Concernant la proximité du projet de la zone Natura 2000 de la Cluse du Lac d'Annecy, comportant le Marais de Giez, M. CARRELI demande de souligner cette proximité immédiate en rappelant que l'objet de la demande n'impacte pas l'équilibre de cette zone humide.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **REND** par 19 voix **POUR** (MM. CARRIER et GUENAN ne prenant pas part au vote) un avis favorable sur le projet modification simplifiée n°1 du PLUi de la CCSLA et formule les remarques et observations suivantes :

L'objet principal de la modification simplifiée n°1, concernant les compléments apportés à la vocation de la zone « Les Vernays II », ainsi que les ajustements du règlement écrit et graphique s'inscrivent en compatibilité avec le SCoT. Pour la zone « Les Vernays II » il est rappelé que ce site est limitrophe du site Natura 2000 de la « Cluse du Lac d'Annecy », dont fait partie la zone humide du Marais de Giez sans bouleverser son équilibre.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 19h30.

Le Président

Antoine de MENTHON

